



ARRÊTÉ N° 2023/204P

Arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Lydie GRIMAUD, cinquième adjointe au Maire, déléguée à l'environnement, aux déchets et au commerce

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération n° 3 du 3 juillet 2022 portant fixation du nombre d'adjoints au maire de la commune de Poissy,

Vu la délibération n° 4 du 3 juillet 2022 portant élection des adjoints au maire de la commune de Poissy,

Vu l'arrêté n° 2022/773P du 4 juillet 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Lydie GRIMAUD, cinquième adjointe au Maire, déléguée à l'environnement, au développement durable et à la transition écologique,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

Considérant qu'une délégation de fonctions et de signature a été accordée à Madame Lydie GRIMAUD, cinquième adjointe au Maire, dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique, par arrêté du 4 juillet 2022,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il convient de modifier cette délégation de fonctions et de signature,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de fonction et de signature pour tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, à Madame Lydie GRIMAUD, cinquième adjointe au Maire, dans les domaines suivants :

- Environnement et déchets :
 - Tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, relatifs aux politiques publiques liées à l'environnement et aux déchets, menées par la commune et celles menées par les partenaires institutionnels et associatifs,
 - L'organisation des événements et manifestations relatives à l'environnement et aux déchets.
- Commerce
 - Tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception de l'engagement des dépenses, relatifs aux politiques publiques liées au commerce,
 - Le lien et le suivi de la délégation de service public relative aux marchés alimentaires,
 - L'organisation des animations commerciales et des salons commerciaux,
 - La coordination des actions en faveur du commerce.

Article 2 :

Pour l'exercice de cette délégation, Madame Lydie GRIMAUD, cinquième adjointe au Maire, respectera le formalisme suivant en matière de délégation de signature :

Pour le Maire et par délégation
Lydie GRIMAUD

La Cinquième Adjointe
déléguée à l'environnement, aux déchets et au commerce

Article 3 :

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification à Lydie GRIMAUD et de sa publication.

Article 5 :

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, Madame la Trésorière Principale de Poissy et notifié à l'intéressée.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

A Poissy, le 15 mars 2023

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté urbaine,
Grand Paris, Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Notifié le
Signature